

N° 10_15_10_25

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le
ID : 048-200069144-20251015-10_15_10_25-DE

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 20 - Votants : 26

Présents :

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

Absents :

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Raymonde JOUBERT

Vente lots ZAE AUMONT SUD - Changement du nom de l'acquéreur - SCI 3B en remplacement de la SARL BA BREM

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°08-13-03-23 DU 13/03/2025

OBJET : ZAE AUMONT SUD – VENTE DE LOT –SARL Ba.Brem

VU la délibération n°15-17-09-20 du 17 septembre 2020 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant l'avant-projet définitif et adoptant le plan de financement de l'aménagement de la ZAE Aumont-Sud ;

VU la délibération n°18-13-04-22 du 13 avril 2022 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant l'attribution du marché de travaux à l'entreprise MARQUET ;

VU le permis d'aménager modificatif N° PA 048 009 21 C0001161 du 7 septembre 2022 concernant notamment la modification du découpage des lots (7 lots d'une superficie totale de 18 563 m²) ;

VU la délibération n°14-11-10-22 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac du 11 octobre 2022 fixant le prix de vente à 13 € HT / m², soit :

<u>N° du lot</u>	<u>Surface du lot (m²)</u>	<u>Prix H.T.</u>
<u>1</u>	<u>3 130</u>	<u>40 690 €</u>
<u>2</u>	<u>2 820</u>	<u>36 660 €</u>
<u>3</u>	<u>2 852</u>	<u>37 076 €</u>
<u>4</u>	<u>2 148</u>	<u>27 924 €</u>
<u>5</u>	<u>2 281</u>	<u>29 653 €</u>
<u>6</u>	<u>2 901</u>	<u>37 713 €</u>
<u>7</u>	<u>2 431</u>	<u>31 603 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>18 563</u>	<u>241 319 €</u>

VU le courrier de la SARL Ba.Brem en date du 30 août 2022 sollicitant l'acquisition d'un lot sur la ZAE Aumont Sud afin de pouvoir y implanter son entreprise ;

VU la délibération n°08-13-03-23 DU 13 mars 2025 approuvant la vente du lot n°2 à la SARL Ba.Brem n°2 cadastré sur la parcelle 000 ZV n°15 d'une superficie de 2 820 m² pour un montant total de 36 660 € H.T.,

VU le certificat administratif en date du 15 février 2024 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac attestant que, conformément au bornage réalisé à l'issue des travaux effectués sur la ZAE AUMONT SUD, les nouvelles surfaces des lots ainsi que le prix de ces lots sont les suivants :

<u>N° du lot</u>	<u>Surface du lot (m²)</u>	<u>Surface de plancher maximum (m²)</u>	<u>Prix H.T.</u>
<u>1</u>	<u>3 156</u>	<u>1 500</u>	<u>41 028 €</u>
<u>2</u>	<u>2 817</u>	<u>1 500</u>	<u>36 621 €</u>
<u>3</u>	<u>2 854</u>	<u>1 500</u>	<u>37 102 €</u>
<u>4</u>	<u>2 119</u>	<u>1 200</u>	<u>27 547 €</u>
<u>5</u>	<u>2 266</u>	<u>1 200</u>	<u>29 458 €</u>

<u>6</u>	<u>2 898</u>	<u>1 200</u>	<u>31 074 €</u>
<u>7</u>	<u>2 439</u>	<u>1 200</u>	<u>31 707 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>18 549</u>	<u>9 300</u>	<u>241 137 €</u>

VU l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 6 mars 2024 estimant les terrains à bâtir de la ZAE Aumont-Sud pour un montant total de 241 000,00 € H.T. ;

VU le mail de l'Office Notarial de Saint Chély d'Apcher indiquant que finalement l'acquisition du lot n°2 de la ZAE AUMONT SUD se ferait au nom de la SCI dénommée « 3B » dont le siège social sera fixé à PEYRE EN AUBRAC (48130) Fau de Peyre, 60 Chemin du Four, Vareilles en lieu et place de la Sarl Ba Brem..

Monsieur le Président,

PROPOSE la vente du lot n°2 a la SCI 3B d'une superficie totale de 2 817 m² pour un montant de 36 621 € ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour)

PROCEDER à la vente du lot n°2 à la SCI 3B selon les modalités susmentionnées ;

HABILITER le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent (acte, compromis).

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC



